

LE SCAPULAIRE DE NOTRE-DAME DU MONT-CARMEL

LA diminution, toujours de plus en plus sensible, des inscriptions demandées au Carmel, donne lieu de craindre qu'un bon nombre de prêtres, ou négligent d'inviter les fidèles à recevoir le scapulaire de Notre-Dame, ce qui serait bien regrettable, ou donnent une trop grande extension à une dispense dont ils ont sans doute entendu parler. Il est très vrai que le Saint-Siège a dispensé certains religieux ou missionnaires de l'obligation de faire inscrire, sur le registre de la confrérie, les noms des fidèles auxquels ils ont imposé le scapulaire ; mais ce sont là des *privileges particuliers* pour les temps où les pays de missions, et ces privilèges laissent subsister l'obligation, pour tout prêtre qui, dans les conditions ordinaires, impose le scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel, d'inscrire les noms des personnes reçues dans la confrérie, et d'envoyer ces noms à l'un des centres les plus proches, c'est-à-dire, dans l'espèce, au plus proche monastère du Carmel, pour y être inscrits au registre de la confrérie.

LES ECOLES CATHOLIQUES EN ANGLETERRE

A Lewisham, pendant l'inauguration d'un bazar au profit de la construction d'une église et d'une école, M. Justice Walton a prononcé un discours qui renferme des passages dignes d'attention.

M. Justice Walton a signalé notamment l'augmentation des écoles catholiques en Angleterre pendant les cent dernières années.

La première école catholique, attachée à l'église de Saint-Patrick, fut construite à Soho. Il n'y avait alors, au commencement du siècle passé, que dix écoles attachées aux églises catholiques dans toute l'Angleterre, y compris les pays de Galles. Après 50 ans, vers 1851, on trouve déjà 311 écoles, dont en 1862 neuf sont subventionnées par l'État. Cet accrois-